

POLITIQUE D'ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIÈRE

Fondation Plein potentiel 



Mise à jour
printemps 2024

Politique d'attribution d'aide financière

L'aide financière accordée par la Fondation se répartit en 4 grands axes :

1. Le financement de **matériel adapté**, d'**équipements adaptés** et d'**infrastructures adaptés** visant à améliorer la santé, la qualité de vie et l'autonomie des personnes;
2. Les **loisirs** et le **répit** pour les familles;
3. L'inclusion et la participation sociale;
4. La **recherche** et le soutien technologique à l'intervention.

Suivant ces axes, les subventions accordées par la Fondation se répartissent en deux catégories:

- Des **subventions individuelles** à des personnes vivant sur le territoire sociosanitaire* de la Capitale-Nationale, qui en font la demande;
- Le **financement de projets majeurs** qui ont un **impact structurant et durable** pour plusieurs personnes vivant avec une DI ou un TSA dans la région sociosanitaire* de la Capitale-Nationale.

La présente politique a pour objectif de définir les critères et les processus encadrant l'octroi d'aide financière pour chacune de ces deux catégories.

Les **demandes** d'aide financière adressées à la Fondation Plein potentiel sont **analysées par le comité des octrois** lequel est composé de membres du conseil d'administration, avec le soutien de la direction générale. Le comité se rencontre 3 fois par année, passé les dates limites de dépôts des demandes les 15 janvier, 15 mai et 15 septembre.

[*Lien cliquable vers carte des régions sociosanitaires](#)

Annexe 1 - Calendrier des dépôts d'aide financière

Annexe 2 - Critères d'analyse des projets majeurs



Demandes d'aide financière individuelle

Subvention individuelle pour une aide directe

Critères d'admissibilité

- Au moment de soumettre la demande d'aide financière, la personne demandeuse **réside sur le territoire sociosanitaire de la Capitale-Nationale** ;
- Elle présente une DI ou un TSA **diagnostiqué** ou **suspecté**;
- Présenter sa demande via le formulaire sur le site web de la Fondation.

Il importe de bien compléter la demande et y annexer tout document pertinent tel que soumissions, factures, évaluation des besoins, etc.

Montant maximal autorisé par année/par personne

500 \$/année/personne*

*La Fondation se réserve le droit de verser une somme plus importante pour certains cas d'exception.

Critère d'exclusion

Les demandes pouvant être supportées par un autre organisme, ou un financement public.
*Dans le cas où une personne adresse sa demande au bon organisme et voit sa demande refusée, elle peut présenter une demande à la fondation avec la preuve de refus.

Exemple de demandes acceptées

- Remboursement d'une partie ou de la totalité des frais d'un camp d'été ou de jour;
- Remboursement d'une partie ou de la totalité des frais d'activités de type loisirs, (activité équestre, karaté, chant, improvisation, théâtre, escalade, nage, cuisine, etc.);
- Remboursement d'une partie ou de la totalité des frais encourus pour du répit;
- Remboursement d'une partie ou de la totalité des frais de matériel et de jeux adaptés (hamac, balançoire, jeux de motricité, *timetimer*, trampoline, banc d'auto, chaise *Tripp trapp*, etc.);
- Remboursement d'une partie ou de la totalité des frais pour l'adaptation de la maison ou du logement (famille naturelle).

Exemple de demandes refusées

En plus de toutes demandes dont les frais peuvent être couverts par un autre agent payeur, voici quelques exemples de demande non acceptées par la fondation :

- Remboursement de lunettes de vue ou de matériel lié à la déficience physique sans lien avec la DI ou le TSA;
- Remboursement de frais d'orthophonie, ergothérapie ou autre spécialiste au privé;
- Remboursement de frais de ménage;
- Remboursement de matériel sans adaptation comme tel;
- Remboursement d'un transport récurrent ou d'un besoin récurrent.

Réponse à la demande

1. La réponse aux demandes d'aide individuelle sera transmise par courriel dans la semaine suivant la rencontre du comité (veuillez-vous référer au calendrier en annexe 1);
2. Dans le cas d'une réponse positive, des **factures** et un **spécimen chèque** vous seront demandés afin d'effectuer le paiement autorisé, sauf dans des cas extraordinaires d'arrangements avec l'intervenant.e où nous pourrions procéder au paiement avant la réception des factures. Au besoin un chèque peut être émis;
3. Les dépenses autorisées devront être effectuées dans les **12 mois suivant l'acceptation de la demande**, sans quoi celle-ci se verra annulée. Il en va de la responsabilité de la personne demandeuse d'en assurer la réalisation et la transmission des pièces jointes requise pour un remboursement;
4. Advenant le cas où la personne demandeuse souhaite faire appel à la suite d'un refus de sa demande, il est possible de le faire par courriel à info@fondationpleinpotentiel.com, et le comité pourra procéder à une révision. Si après révision, la demande est encore jugée ne pas satisfaire aux critères, la décision sera finale et sans appel.



Projets majeurs/innovateurs

Subvention donnée à des organisations travaillant auprès des personnes ayant une DI et ou un TSA

La fondation peut soutenir une initiative d'un organisme, d'une association, d'un établissement, d'un milieu de réadaptation ou d'un milieu de vie qui contribue au mieux-être, au développement ou à l'émancipation des personnes vivant avec une DI ou un TSA sur le territoire sociosanitaire de la Capitale-Nationale.

La décision d'octroyer une aide financière est basée sur la **qualité du projet** reçu et la **capacité de payer de la Fondation**.

Critères d'admissibilité

- L'organisme doit être situé sur le **territoire sociosanitaire de la Capitale-Nationale** et desservir une clientèle située majoritairement sur le territoire de la Capitale-Nationale;
- **Desservir une clientèle présentant une DI ou un TSA;**
- Présenter un projet ayant un **impact structurant sur le nombre de personnes rejointes (ayant une DI et ou un TSA) et ou la fréquence d'utilisation (le cas échéant lors de projet d'immobilisations);**
- **Présenter sa demande via le formulaire sur le site web de la Fondation.**

Il importe de bien compléter la demande et d'y annexer tout document pertinent tel que soumissions, budgets, états financiers.



Réponse à la demande

1. La réponse aux demandes de projet majeur sera transmise **par courriel et par voie de lettre officielle** dans la semaine suivant la rencontre de conseil d'administration (veuillez vous référer au calendrier en annexe 1);
2. Dans le cas d'une réponse positive, les dépenses autorisées devront être effectuées dans les **24 mois** suivant l'acceptation de la demande, sans quoi celle-ci se verra annulée. Il en va de la responsabilité de l'organisation demandeuse d'en assurer la réalisation;
3. **Des factures seront nécessaires pour émettre un remboursement;**
4. Selon la nature du projet, **la fondation précisera les attentes concernant la visibilité attendue, la reddition de compte et les modalités de paiement.**
5. Advenant le cas où la personne demandeuse souhaite faire appel à la suite d'un refus de sa demande, il est possible de le faire par courriel à info@fondationpleinpotentiel.com, et le comité pourra procéder à une révision. Si après révision, la demande est encore jugée ne pas satisfaire aux critères, la décision sera finale et sans appel.

Critère d'exclusion

La fondation ne finance pas les **frais d'opération de l'organisation.**



Annexe 1

Calendrier des dépôts des demandes d'aide financière

Date limite de dépôt de demandes d'aide financière	Rencontre du comité des octrois et recommandations des projets majeurs *	Réponses aux demandeurs de demandes d'aide financière individuelle*	Rencontre du conseil d'administration pour approbation des projets majeurs financés *	Réponses aux demandeurs de projets majeurs*
15 janvier	Entre le 15 et le 30 janvier	Première et deuxième semaine de février	Mi-février	Fin février-début mars
15 mai	Entre le 15 et le 30 mai	Première et deuxième semaine de juin	Mi-juin	Fin juin
15 septembre	Entre le 15 et le 30 septembre	Première et deuxième semaine d'octobre	Mi-octobre	Fin octobre-début novembre

*Les dates ci-dessus sont des approximatifs et les délais pourraient varier.

Annexe 2

CRITÈRES D'ANALYSE POUR LES PROJETS MAJEURS

Pertinence du projet et clientèles cibles	
1	Le projet s'adresse aux personnes (à plusieurs personnes) ayant une déficience intellectuelle ou vivant avec un trouble du spectre de l'autisme. ET / OU Le projet s'adresse à tout organisme impliqué avec la clientèle décrite ci-haut nonobstant du type de ressource.
2	Le projet contribue à améliorer la qualité de vie, favorise l'intégration ou l'émancipation des personnes ayant une DI ou un TSA.
3	Le projet mise sur l'autodétermination, les forces et le potentiel des personnes, et favorise le développement de l'autonomie, du pouvoir d'agir et des habiletés des personnes.
4	Le projet démontre un environnement adapté au profil de la clientèle et la sécurité des services rendus.
5	Le projet vise les personnes du territoire de la Capitale-Nationale et l'organisme démontre un souhait de collaborer avec les partenaires du milieu.
6	Le projet permet d'entrevoir une pérennité et un impact sur un grand nombre de personnes.
Planification et implantation du projet	
7	Présence d'un plan d'affaires (le cas échéant).
8	Échéancier clair et réaliste.
9	Organisation bien implantée dans sa communauté.
Aspects financiers et solvabilité du demandeur	
10	La demande financière vise des dépenses non récurrentes.
11	La somme demandée ne peut être couverte par le CIUSSS de la Capitale-Nationale ou tout autre organisme privé, fédéral ou provincial.
12	Les états financiers (le cas échéant) du demandeur témoignent de sa solvabilité.
13	Le demandeur contribue financièrement au projet ou a un autre bailleur de fonds pour soutenir le projet (le cas échéant).
Rayonnement de la Fondation	
14	Le projet permet à la Fondation Plein Potentiel de se faire connaître auprès des personnes ayant une DI ou un TSA et de rayonner au sein de la communauté.